

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 2 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 2 mai 2022 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-05-061

Le maire Peter Zytynsky procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 2 mai 2022.

Il est proposé par le conseiller le conseiller Benoit Durand, appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2022 avec l'ajout du point 11.1 Dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

3.2 Dépôt - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 209-2022

**4. RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Reconnaissance des employés

**5. FINANCES**

5.1 Dépôt - États financiers - Exercice terminé au 31 décembre 2021

5.2 Approbation des dépenses mensuelles - Avril 2022

**6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

6.1 Aucun

## **7. SERVICES URBAINS**

7.1 Embauche - Journalier

7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Lagacé Électrique inc. - Fourniture et installation d'une génératrice 20 kW - remplacement de l'entrée de service - Centre communautaire

7.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Construction & Expertise PG - Étude géotechnique – stabilité de pente et caractérisation environnementale des sols

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 Approbation des travaux 2022 - Village des Écluses

8.2 Demande de PIIA - Projet de lotissement aux lots : 6 078 238, 1 870 600, 1 870 601, 1 870 599, 1 546 968, 1 543 064 ; zone HA-2\*; Secteur A Chemin du Fleuve

8.3 Demande de PIIA - Lot 6 079 237 ; zone HA-2\*; Secteur A Chemin du Fleuve; Construction d'une résidence

8.4 Demande de PIIA - Lot 6 079 236 ; zone HA-2\*; Secteur A Chemin du Fleuve; Construction d'une résidence

8.5 Demande de PIIA - Lot 1 543 323; zone HA-9; Secteur B Noyau villageois; Construction d'un multilogement

8.6 Demande de PIIA - Lot 1 543 117, zone HA-2\*; Secteur A Chemin du Fleuve; Construction d'une remise;

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9.1 Lettre d'appui au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent, pour une demande de subvention au Programme d'Interactions Communautaires (PIC) du gouvernement fédéral.

9.2 Mandat de rédaction d'une politique culturelle et patrimoniale pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades et nominations au Comité de la culture et du patrimoine de Pointe-des-Cascades (CCPPDC)

9.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Sécuritéq inc. - Sécurité pour la municipalité de Pointe-des-Cascades et le parc de la Pointe

9.4 Demande de subvention au Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) pour le Programme d'innovation culturelle et numérique (PICN).

9.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Solstis - Horticulture saison 2022

**10. RÈGLEMENTS**

- 10.1 Adoption - Règlement numéro 211-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 140 000 \$ pour la vidange des étangs aérés

**11. AFFAIRES DIVERSES**

- 11.1 Dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec

**12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

**13. PAROLE AU MAIRE**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. GREFFE**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022**

2022-05-062

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3.2 DÉPÔT - CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT 209-2022**

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 209-2022 est déposé à la présente séance.

**4. RESSOURCES HUMAINES**  
**4.1 RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS**

2022-05-063

Considérant la demande du directeur général de reconnaître l'excellent travail des employés au cours de l'année 2021;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une enveloppe budgétaire allant jusqu'à 5000 \$ pour reconnaître l'excellent travail des employés au cours de l'année 2021, à même les postes budgétaires 02 130 00 141 et 02 320 00 141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**5. FINANCES**  
**5.1 DÉPÔT - ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Présentation sommaire des résultats.

**5.2 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - AVRIL 2022**

2022-05-064

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois Avril 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Avril 2022;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 103 839,21 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	75 215,25 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	6 882,91 \$
Salaires nets	21 741,05 \$
<b>TOTAL</b>	<b>103 839,21 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

  
Serge Raymond  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**7. SERVICES URBAINS**  
**7.1 EMBAUCHE - JOURNALIER**

2022-05-065

CONSIDÉRANT l'affichage du poste du 18 mars au 1er avril 2022 pour le poste de journalier au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité de sélection pour ce poste;

CONSIDÉRANT le nombre de candidatures reçues pour le poste ainsi que les entrevues effectuées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher Monsieur Stéphane Bourque;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de journalier au service des travaux publics de la Municipalité de Pointe-des-Cascades à Monsieur Stéphane Bourque à compter du 3 mai 2022.

De fixer le salaire de cet employé à l'échelon (90 %) conformément à la Politique des employés municipaux de la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

L'obtention de son statut permanent à ce poste sera conditionnelle à l'obtention de sa classe 3 dans un délai de 6 mois suivant son embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - LAGACÉ ÉLECTRIQUE INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE 20 KW - REMPLACEMENT DE L'ENTRÉE DE SERVICE - CENTRE COMMUNAUTAIRE**

2022-05-066

CONSIDÉRANT que Lagacé Électrique Inc. est le seul soumission qui a été invité à présenter une offre de service;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure le remplacement de l'entrée de service pour l'installation de la génératrice;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Lagacé Électrique inc. pour Fourniture et installation d'une génératrice 20 kW - remplacement de l'entrée de service - Centre communautaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Lagacé Électrique inc. un montant maximal de 25 850 \$ taxes incluses, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.3 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -  
CONSTRUCTION & EXPERTISE PG - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE -  
STABILITÉ DE PENTE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE  
DES SOLS**

2022-05-067

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de terrassement au droit du talus situé au 213 chemin du Fleuve à Pointe-des-Cascades pour l'installation d'un nouvel émissaire pluvial;

CONSIDÉRANT que selon la réglementation municipale en vigueur, la propriété à cette adresse est située à l'intérieur d'une zone potentiellement exposée aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT qu'elle est également associée à la présence d'un talus dont le dénivelé est de l'ordre de 15,0 mètres situé entre le chemin du Fleuve et le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le besoin d'identifier la nature et les propriétés des sols en place afin de fournir les recommandations géotechniques pour assurer la stabilité du site à long terme et la pérennité des constructions existantes et projetées;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Construction & Expertise PG pour Étude géotechnique – stabilité de pente et caractérisation environnementale des sols;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Construction & Expertise PG un montant maximal de 10 900 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23.040.00010

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

**8.1 APPROBATION DES TRAVAUX 2022 - VILLAGE DES ÉCLUSES**

2022-05-068

CONSIDÉRANT l'entente conclue en août 2021 entre l'exploitant Rendez-Vous NDG, la municipalité de Pointe-des-Cascades et le Développement Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que cette entente est d'une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT que l'exploitant doit veiller à l'entretien mineur du site et doit le maintenir en bon état d'entretien et de propreté comme réaliser des travaux mineurs des bâtiments, assurer le nettoyage et la propreté des bâtiments et assurer le nettoyage de la propreté et du terrain;

CONSIDÉRANT que cette entente leur accorde aussi le droit de modifier, réparer ou autrement entretenir les ouvrages, sauf en cas d'addition et de transformation majeure;

CONSIDÉRANT que cette entente leur accorde aussi le droit de réaliser des constructions, plantations ou ouvrages à caractère permanent;

CONSIDÉRANT que cette entente encadre les obligations et responsabilités de chaque partie;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite favoriser le développement d'une offre récréotouristique conforme aux usages prévus à l'entente;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le service d'urbanisme de la Municipalité de Pointe-des-Cascades à émettre un permis annuel pour la réalisation des travaux selon la liste préalablement soumise et approuvés par la direction générale.

Cet exercice d'émission de permis annuel pourra être répété chaque année de la durée de l'entente selon les conditions établies par cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.2 DEMANDE DE PIIA - PROJET DE LOTISSEMENT AUX LOTS : 6 078 238, 1 870 600, 1 870 601, 1 870 599, 1 546 968, 1 543 064 ; ZONE HA-2\* ; SECTEUR A CHEMIN DU FLEUVE**

2022-05-069

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un projet d'opération cadastrale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à créer de nouveaux lots ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en bordure du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté ne possède pas les modifications proposées lors de la séance du 17 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU jugent essentiel l'accès à la piste cyclable et exigent un passage d'au moins 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU désirent un Frontage minimum de 14 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU désirent une identification nette des superficies du terre-plein central.

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

DE REFUSER le projet de lotissement aux lots : 6 078 238, 1 870 600, 1 870 601, 1 870 599, 1 546 968, 1 543 064 ; zone HA-2\* ; Secteur A Chemin du Fleuve.

D'AVOIR un accès à la piste cyclable d'au moins 5 mètres.

D'AVOIR un frontage minimum de 14 mètres et que les dimensions du terre-plein central soient mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.3 DEMANDE DE PIIA - LOT 6 079 237 ; ZONE HA-2\*; SECTEUR A CHEMIN DU FLEUVE; CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE**

2022-05-070

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 7 avril 2022 pour le lot 6 079 237 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement employé sera de la pierre de couleur state, du canExcel blanc, du vinyle blanc, bardeaux d'asphalte noir 2 tons et de la toiture métallique noir Onyx;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les matériaux contribuent à améliorer l'architecture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que la couleur blanche du CanExcel et du vinyle ne contribue pas à l'harmonisation avec les bâtiments du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond majoritairement aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme jugent nécessaire qu'un arbre par marge avant choix aménagé ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA avec la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 079 237 zone HA-2\*; secteur A Chemin du Fleuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.4 DEMANDE DE PIIA - LOT 6 079 236 ; ZONE HA-2\*; SECTEUR A CHEMIN DU FLEUVE; CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE**

2022-05-071

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 7 avril 2022 pour le lot 6 079 236 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement employé sera de la tôle d'acier noir, du bardeau d'asphalte noir, de la maçonnerie grise ainsi que des planches et languettes grises;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les matériaux contribuent à améliorer l'architecture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA pour la construction d'une résidence isolée sur le lot 6 079 236 ; zone HA-2\*; secteur A Chemin du Fleuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **8.5 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 323; ZONE HA-9; SECTEUR B NOYAU VILLAGEOIS; CONSTRUCTION D'UN MULTILOGEMENT**

2022-05-072

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 22 mars 2022 pour le lot 1 543 323 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'un multilogement d'une capacité de 12 logements;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements employés seront de la maçonnerie, du bardeau d'Asphalte noir et du déclin de vinyle blanc;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les matériaux contribuent à améliorer l'architecture du bâtiment principal, mais que le couleur choisi ne s'harmonise pas avec le secteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet ne correspond pas aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur B Noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que l'aménagement du stationnement ne favorise pas le déneigement et la libre circulation;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

DE REFUSER refuser la demande de PIIA pour la construction d'un 12 logements sur le Lot 1 543 323; zone HA-9; secteur B noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.6 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 117, ZONE HA-2\*; SECTEUR A CHEMIN DU FLEUVE; CONSTRUCTION D'UNE REMISE;**

2022-05-073

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 13 avril 2022 pour le lot 1 543 117 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la démolition et la construction d'une nouvelle remise.

CONSIDÉRANT QUE les revêtements de la remise seront du bardeau d'Asphalte brun et du vinyle beige, s'harmonisant avec la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les matériaux contribuent à améliorer l'architecture du bâtiment principal et s'harmonisent avec la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA pour la construction d'une remise sur le Lot 1 543 117, 142 chemin du fleuve ; zone HA-2\*; secteur A Chemin du Fleuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**9.1 LETTRE D'APPUI AU COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'INTERACTIONS COMMUNAUTAIRES (PIC) DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.**

2022-05-074

CONSIDÉRANT QUE le ZIP est déjà un partenaire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, notamment par sa participation à l'obtention de l'œuvre de Philippe Corriveau qui sera installé dans le Parc nature de la pointe juillet ce printemps;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'interprétation ou d'aménagement du Parc nature de la pointe juillet (panneau à l'intention des usagers ou aménagement des sentiers) nécessitera une caractérisation préalable;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande du ZIP pour l'obtention de la subvention d'Environnement Canada.

D'APPROUVER une contribution financière de 200 \$ pour la réalisation de cette étude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.2 MANDAT DE RÉDACTION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE POUR LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES ET NOMINATIONS AU COMITÉ DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DE POINTE-DES-CASCADES (CCPPDC)**

2022-05-075

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades doit se doter d'une politique culturelle et patrimoniale si elle compte demander des subventions substantielles aux différents paliers de gouvernements pour des projets d'envergure tels la bibliothèque ou la Place du patrimoine.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-10-186 sur la Politique encadrant le CCPPDC autorise le coordonnateur des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à un appel de candidatures pour former dûment le comité;

CONSIDÉRANT QU'aucune résolution ne fait mention de citoyens ou encore de membres provenant du milieu patrimonial et culturel depuis l'adoption de la Politique encadrant le CCPPDC;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable que le futur CCPPDC puisse émettre ses commentaires sur la Politique culturelle et patrimoniale qui sera déposée au conseil municipal par le coordonnateur des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le coordonnateur des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à rédiger une politique culturelle et patrimoniale pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades ainsi qu'à lancer l'appel de candidatures pour la formation du Comité de la culture et du patrimoine de Pointe-des-Cascades (CCPPDC).

DE CONFIRMER la nomination des conseillers Jean-Pierre Poirier et Mario Vallée à titre de représentants de la municipalité au Comité de la Culture et du Patrimoine de Pointe-des-Cascades pour la période du 23 novembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.3 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SÉCURITEQ INC. - SÉCURITÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES ET LE PARC DE LA POINTE**

2022-05-076

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades a procédé à l'appel d'offres sur invitation 2022-001-URB pour la sécurité sur le territoire de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 22 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Taux horaire BLOC A	Taux horaire BLOC B avec véhicule	Taux horaire BLOC B sans véhicule	TOTAL BLOC A (144 heures) + BLOC B avec véhicule (1117 heures)	TOTAL BLOC A (144 heures) + BLOC B sans véhicule (1117 heures)
Centre investigation et sécurité Canada inc.	33,92 \$	33,92\$	29,32\$	BLOC A 4884,48\$ + BLOC B 37 888,64\$ = <b>42 773,12\$</b>	BLOC A 4884,48\$ + BLOC B 32 750,44\$ = <b>37 634,92\$</b>
Sécuriteq inc.	37,63 \$	29,00\$	24,99\$	BLOC A 5418,72\$ + BLOC B 32 393,00\$ = <b>37 811,72\$</b>	BLOC A 5418,72\$ + BLOC B 27 913,83\$ = <b>33 332,55\$</b>
Trimax sécurité et investigation	41,97 \$	42,31\$	35,13\$	BLOC A 6043,68\$ + BLOC B 47 260,27\$ = <b>53 303,95\$</b>	BLOC A 6043,68\$ + BLOC B 39 240,21\$ = <b>45 283,89\$</b>

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Sécuriteq inc. pour la sécurité pour la sécurité pour la municipalité de Pointe-des-Cascades et le parc de la Pointe;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Sécuriteq inc. un montant maximal de 38 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 0270140411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### 9.4 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS) POUR LE PROGRAMME D'INNOVATION CULTURELLE ET NUMÉRIQUE (PICN).

2022-05-077

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été choisie par le CACVS comme étant éligible pour demander la subvention parmi les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de médiation culturelle aidera à faire le maillage entre les résidents des divers quartiers de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet tient compte du patrimoine culturel de la municipalité tout autant que la vision d'avenir de ses résidents;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait appel tant à des artistes professionnels de la communauté de même qu'aux enfants;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le département des loisirs à déposer la demande de subvention au CACVS pour l'obtention d'une subvention de leur programme PICN et par conséquent;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier à déboursier la somme de 4500 \$ pour la réalisation du projet advenant l'obtention de la dite subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**9.5 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SOLSTIS - HORTICULTURE SAISON 2022**

2022-05-078

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'entretien des plates-bandes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE Solstis a effectué le contrat l'année dernière;

CONSIDÉRANT QUE la responsable de Solstis connaît déjà la stagiaire et a accepté d'en assumer la supervision;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Solstis;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Solstis pour Horticulture saison 2022;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Solstis un montant maximal de 6 030 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 0269000528

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10. RÈGLEMENTS**

**10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 140 000 \$ POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

2022-05-079

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mario Vallée, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Martin Juneau  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 211-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 140 000 \$ pour la vidange des étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

### **11.1 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec portant sur la transmission des rapports financiers, de l'adoption du budget et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec a entrepris un audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, de l'adoption du budget et de l'adoption de programme triennal d'immobilisations, auprès des municipalités locales de moins de 100 000 habitants, municipalités régionales de comté et de la communauté métropolitaine.

Le conseil de la municipalité de Pointe-des-Cascades prend acte du dépôt des rapports de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, de l'adoption du budget et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

## **12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

Monsieur Poirier souligne le changement des membres de l'équipe. Il remarque que ça avance. Souhaite aller avec les plans et devis pour l'hôtel de ville, le garage et l'église. Il veut que ça se concrétise. Bouger et non piétiner.

Monsieur Juneau parle du projet pilote permettant les chiens sur la piste cyclable. Il remercie les participants à la Journée de la Terre.

Monsieur Durand parle des projets en cours. La génératrice permettra un point de rassemblement pour les citoyens lors d'une situation d'urgence.

Madame Rodrigue parle des nouveautés dans les parcs. Encourage à consulter Le Phare pour les activités à venir. Aimerais un plus grand taux de participation.

Madame Ménard parle de la belle activité de la Journée de la Terre et a trouvé le Quiz très intéressant.

Monsieur Vallée parle de la tenue de l'activité de la Journée de la Terre.

## **13. PAROLE AU MAIRE**

- La soirée Quiz a été très plaisante. On invite à passer le mot pour les prochaines activités.
- Le balayage des rues a commencé aujourd'hui.
- La collecte des branches aura lieu fin mai.
- Participation à la pelletée de terre de la nouvelle caserne incendie de Vaudreuil-Dorion qui dessert notre municipalité.
- Eau : discussion avec une personne pour l'émission du certificat d'approbation pour nos deux nouveaux puits. Grève des ingénieurs. Le dossier avance tranquillement. Il n'est pas normal que nous soyons en manque d'eau l'été.
- La soirée Quiz a été très plaisante. On invite à passer le mot pour les prochaines activités.

- Le balayage des rues a commencé aujourd'hui.
- La collecte des branches aura lieu fin mai.
- Participation à la pelletée de terre de la nouvelle caserne incendie de Vaudreuil-Dorion qui dessert notre municipalité.
- Eau : discussion avec une personne pour l'émission du certificat d'approbation pour nos deux nouveaux puits. Grève des ingénieurs. Le dossier avance tranquillement. Il n'est pas normal que nous soyons en manque d'eau l'été

#### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Nouveau multilogments
- Pavage sur rue de l'Écluse
- Lignages de rues – durée de la peinture
- Pointe Juillet
- Piste cyclable – permis pour chien
- Piste cyclable – pancarte partage de la route marcheur/cycliste
- Camping
- Journée de la Terre
- Génératrice centre communautaire
- Module Bateau
- Localisation de la piscine
- Eau très chlorée
- Trou devant le pluvial
- Coupe d'arbres et replantage
- Banc de la Pointe
- HQ – niveau de l'eau
- Clotûre parc Chéribourg
- Vidanges
- Ramassage de feuilles
- Terrain de tennis
- Parc St-Pierre
- Hôtel de ville
- Fossés en bordure de Canal
- Accès des documents sur site internet

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-05-080

À 21h21 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 2 mai 2022.

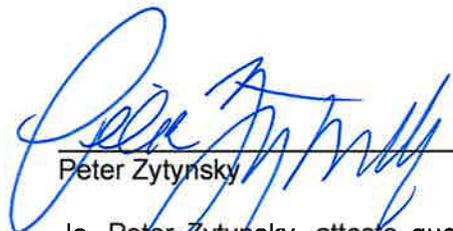
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier



Serge Raymond

Le Maire



Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*

